

Les finances des départements en croissance et en déprise démographique

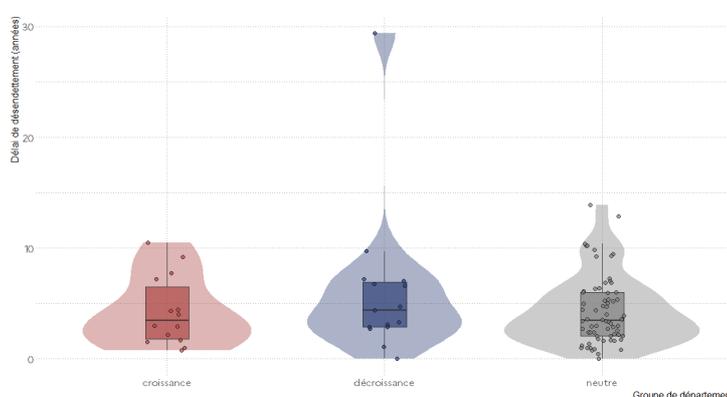
Dans un contexte de vieillissement de la population française, les dynamiques démographiques dessinent une géographie contrastée entre des départements en croissance, principalement situés sur les littoraux, et des départements en déprise concentrés au cœur du territoire métropolitain. Cette polarisation se reflète dans les finances départementales, les collectivités en déprise présentant une situation financière globalement moins favorable, caractérisée notamment par un délai de désendettement plus élevé et un taux d'épargne brute plus faible. Si les recettes de fonctionnement par habitant sont plus élevées et plus dynamiques dans les départements en déprise (du fait d'une population moins importante et en baisse), les dépenses de fonctionnement y augmentent davantage que les recettes. Les choix budgétaires épousent ces réalités démographiques puisque les départements dynamiques orientent de façon plus marquée leur action vers la jeunesse (tel l'enseignement, le sport, la famille et l'enfance). Les choix d'investissement suivent également cette logique, avec une priorité donnée à l'habitat dans les départements en croissance afin d'accompagner l'essor démographique, tandis que ceux en déprise concentrent leurs efforts sur l'aménagement du territoire.

Entre 2010 et 2023, les dynamiques démographiques à l'œuvre en France métropolitaine révèlent des situations contrastées selon les départements. Pour une quinzaine d'entre eux, pour la plupart situés dans le quart nord-est, la population baisse significativement, tandis que d'autres, proches des littoraux, connaissent une croissance démographique prononcée (cf. carte 1, tableau 1).

Une situation économique globalement moins favorable pour les départements en déprise

Les 15 départements en déprise démographique (cf. encadrés *Evolution démographique et méthodologie*) présentent une situation financière globalement moins favorable que ceux en croissance. Bien que les situations soient hétérogènes au sein de chaque groupe de départements, le délai de désendettement moyen s'élève à 4,4 ans pour les départements en déprise démographique, contre 3 ans pour les 15 départements en croissance et 3,5 ans pour la moyenne nationale. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble de la période étudiée : en 2012, l'écart était encore plus marqué, avec un délai de 6,7 ans contre 4 ans pour les départements en croissance démographique.

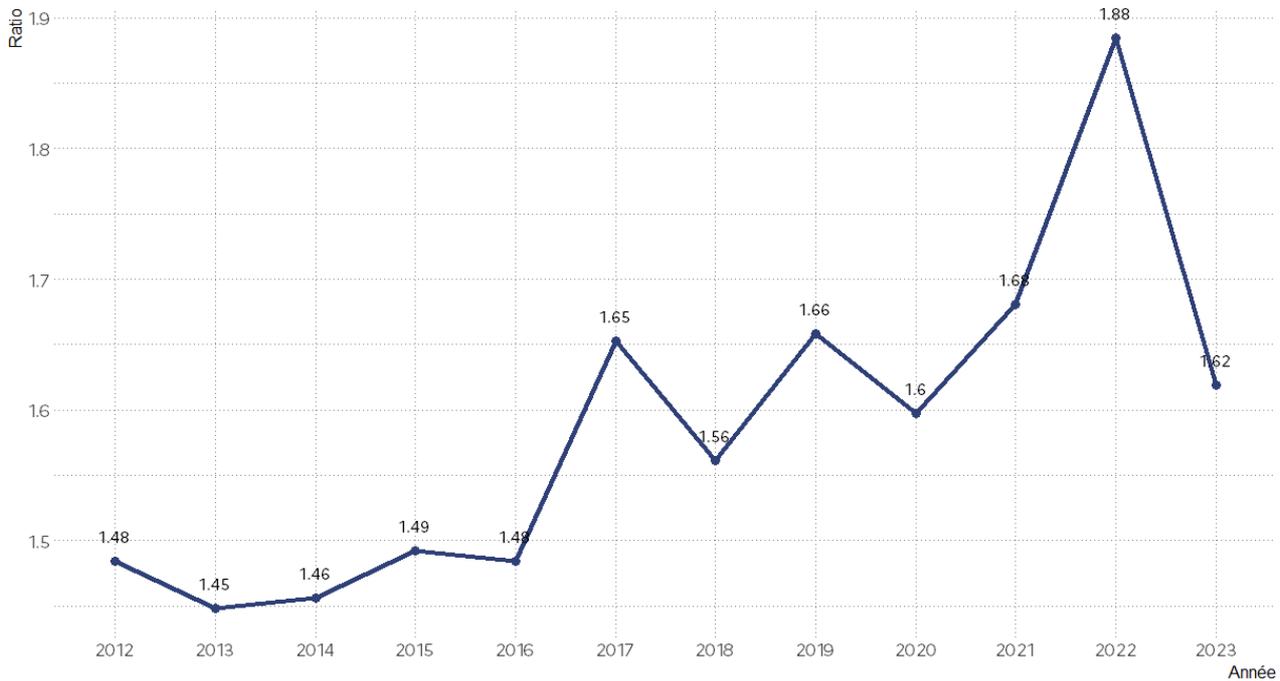
Graphique 1a. Délai de désendettement par catégorie de département (2023)



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion 2023 — budgets principaux

Cette situation s'explique d'une part par une dette bien plus élevée pour les départements en déprise. En 2023, la dette de ces départements est supérieure de 60 % à celle de leurs homologues en croissance démographique, atteignant 634,9 euros par habitant contre 392,1 euros par habitant. De plus, cette dette diminue moins rapidement que la population dans les départements en déprise, avec une baisse de 3,7 %, contre 6,0 % pour la population entre 2013 et 2023.

Graphique 1b. Evolution du ratio de la dette par habitant entre les départements en déprise et en croissance



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2023 — budgets principaux

Lecture : La dette par habitant est en moyenne 1,62 fois plus élevée dans les départements en déprise que dans ceux en croissance en 2023. Ce ratio s'élevait à 1,48 en 2012

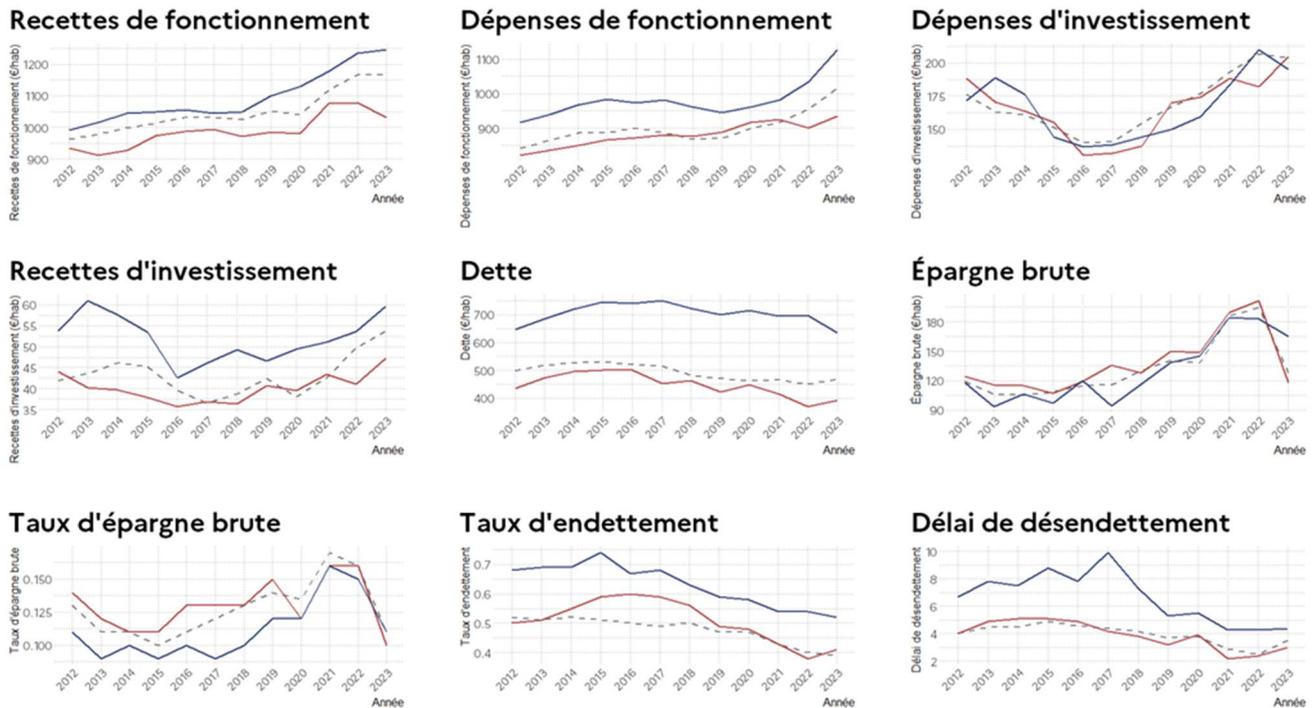
D'autre part, les départements en croissance démographique bénéficient d'une épargne brute supérieure sur l'ensemble de la période, sauf durant la période post-Covid, avec une moyenne de 139 €/habitant entre 2012 et 2022 contre 127 €/habitant pour les départements en déprise. La période post-Covid marque toutefois un recul des recettes de fonctionnement, en partie à cause de la crise immobilière et de la diminution des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), dont bénéficient principalement les départements en croissance démographique. Ces recettes, qui représentent en moyenne de 15 à 20 % des recettes de fonctionnement des départements selon les années, ont chuté de 22,2 % entre 2022 et 2023¹.

Or, les départements en croissance démographique se distinguent à la fois par une population plus urbaine (70,1 % de leur population réside en milieu urbain contre 37,2 % pour les départements en déprise²), et plus nombreuse (population moyenne de 1 108 milliers d'habitants, contre seulement 281 milliers pour les départements en déprise démographique). Ainsi, sur le temps long, les départements en croissance démographique présentent une dette inférieure et une épargne brute supérieure, ce qui leur permet de maintenir un délai de désendettement bien inférieur à celui des départements dont la population baisse significativement.

¹ DAVID Julien, « Les droits de mutation à titre onéreux des départements en 2023 », BIS n°190, DGCL, 2024

² 44,9% de la population des départements en croissance vivent dans des villes de + 100.000 habitants contre 24,0% pour les départements en déprise

Graphique 2. Evolution des principaux agrégats financiers par catégorie de départements (en euros par habitant)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2023 — budgets principaux

● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

Des recettes de fonctionnement par habitant plus importantes et dynamiques dans les départements en déprise

Les composantes de l'épargne brute (recettes et dépenses de fonctionnement) connaissent des dynamiques différentes entre départements en croissance et départements en déprise. S'agissant des recettes de fonctionnement par habitant, celles-ci s'avèrent non seulement plus élevées dans les départements en déprise, mais aussi plus dynamiques que celles des départements en croissance, avec un taux d'évolution annuel moyen de +1,9 % contre +0,9 % pour ces derniers entre 2012 et 2023. Cette tendance se traduit par une forte progression des recettes dans les départements en déprise, passant de 991 à 1 246 euros par habitant entre 2012 et aujourd'hui, avec une croissance de +8,9 % entre 2012 et 2018, suivie de +13,4 % entre 2019 et 2024. En comparaison, les départements en croissance enregistrent une augmentation plus modérée, de +3,9 % entre 2012 et 2018, puis de +4,7 % entre 2019 et aujourd'hui.

Ces disparités s'expliquent en partie par un effet mécanique lié à la croissance démographique. Pour les départements en croissance, l'augmentation de la population entraîne mécaniquement une dilution des montants alloués par habitant, puisque le dénominateur augmente. De plus, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant calculée sur la base de la population de l'année N-3, un effet retard peut également jouer. À l'inverse, les départements en déprise bénéficient d'un effet montant (progression de la somme de la valeur en euros) qui amplifie les recettes par habitant. Comme évoqué précédemment, l'après-pandémie a accentué ces dynamiques opposées puisqu'entre 2022 et 2023, les recettes des départements en déprise continuent de croître légèrement (+0,8 %), tandis que celles des départements en croissance reculent nettement (-4,4 %), illustrant l'impact négatif de la crise immobilière sur les recettes de ces départements plus urbains donc plus durement touchés par la baisse des DMTO.

Dans le détail, l'analyse des composantes des recettes fait apparaître une **forte progression des recettes issues des impôts et taxes** par habitant, principale source de revenus, dans les départements en déprise. Sur la période étudiée, ces recettes ont augmenté d'un tiers, avec une hausse de +38 % pour les départements en déprise, contre +26 % pour ceux en croissance, bien que ces derniers aient connu un recul marqué après la crise Covid.

Dans les départements en croissance, les **concours de l'État** rapportés au nombre d'habitants ont été divisés par deux entre 2012 et 2023. En plus d'une progression moins rapide des recettes d'imposition, ces départements enregistrent une forte baisse des fonds alloués par l'État par habitant (DGF, péréquations et compensations fiscales), passant de 210 à 110 euros par habitant en moyenne. En comparaison, les départements en déprise maintiennent un niveau stable autour de 240 euros par habitant. Ainsi, pour l'ensemble des collectivités (c'est-à-dire les 30 départements étudiés ici), la

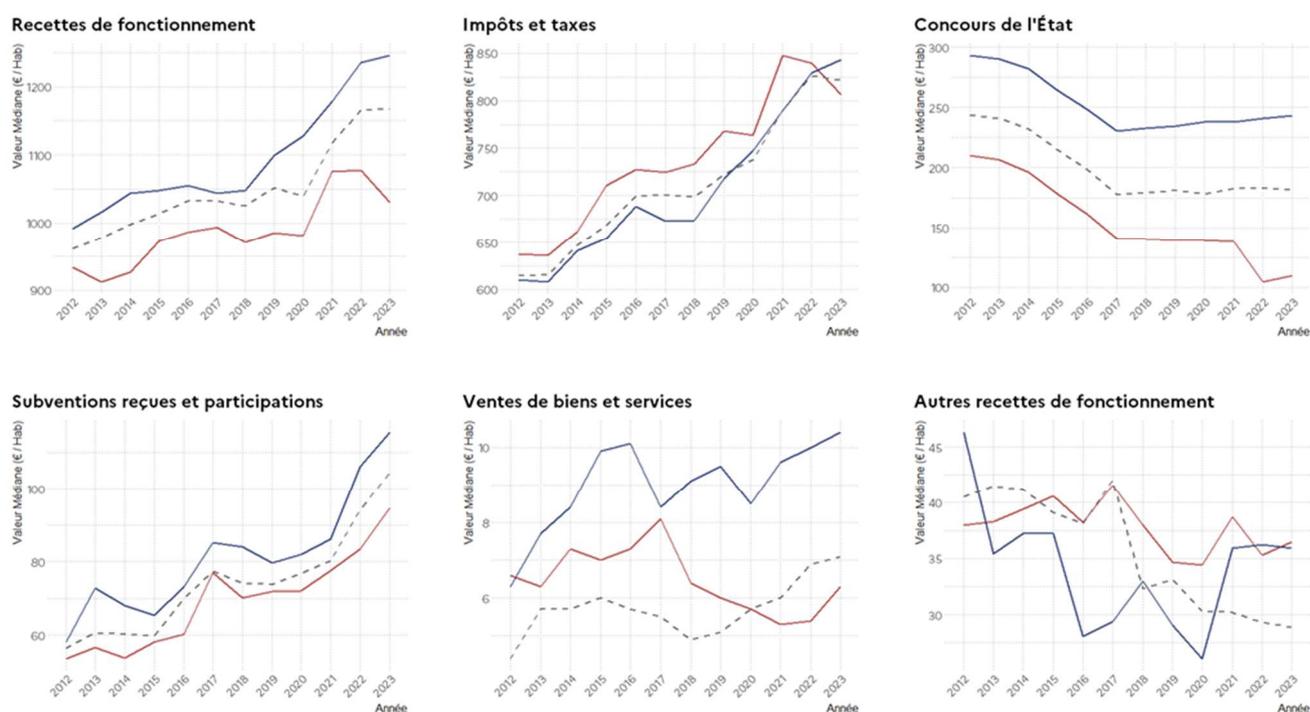
diminution des concours de l'État par habitant est principalement attribuable à un effet de montant, plutôt qu'à une variation de la population.

De plus, les **subventions perçues** par les départements en déprise sont non seulement plus élevées en valeur absolue, mais aussi en progression (+98,5 % contre +76,7 % pour les départements en croissance).

Ces éléments expliquent en grande partie l'écart important observé dans les recettes de fonctionnement entre ces deux catégories de départements.

Enfin, les **ventes de biens et services** qui ne représentent qu'une dizaine d'euros par habitant, suivent des trajectoires opposées entre les départements en déprise et ceux en croissance. En effet, les recettes par habitant issues des ventes augmentent dans les départements en déprise, et diminuent dans les départements en croissance du fait principalement de la variation des montants totaux dans la quasi-totalité des départements.

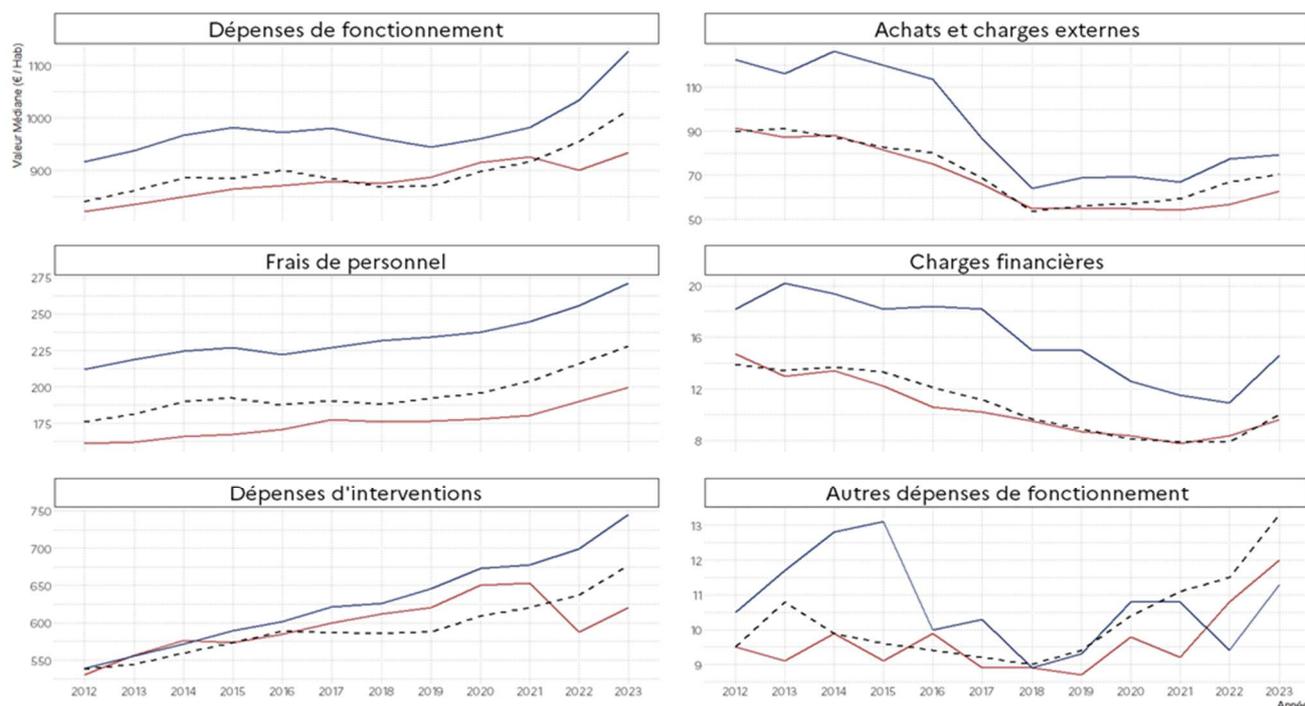
Graphique 3. Évolution des composants des recettes de fonctionnement par catégorie de départements (€/hab)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2023 — budgets principaux

● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

Graphique 4. Évolution des composants des dépenses de fonctionnement par catégorie de départements (en euros par habitant)



● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

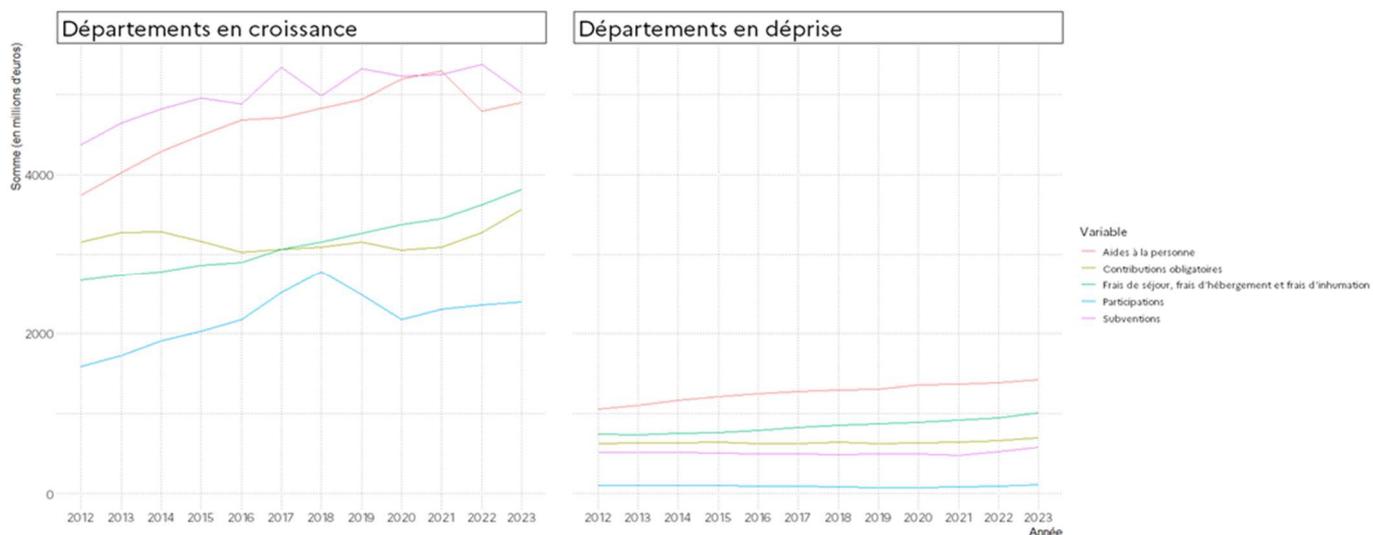
Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

Des dépenses de fonctionnement par habitant plus élevées dans les départements en déprise, des dépenses d'intervention en baisse dans les départements en croissance

Les dépenses de fonctionnement reposent principalement sur trois postes clés : les dépenses d'intervention, qui approchent 700 euros par habitant, les frais de personnel, autour de 225 euros par habitant, et les achats et charges externes, représentant environ 70 euros par habitant. Les départements en déprise démographique font état de dépenses par habitant globalement plus élevées que ceux en croissance démographique, à l'exception des autres dépenses de fonctionnement. L'écart le plus prononcé concerne les dépenses d'intervention, avec une moyenne de 745 euros par habitant dans les départements en déprise, contre 621 euros pour ceux en croissance démographique.

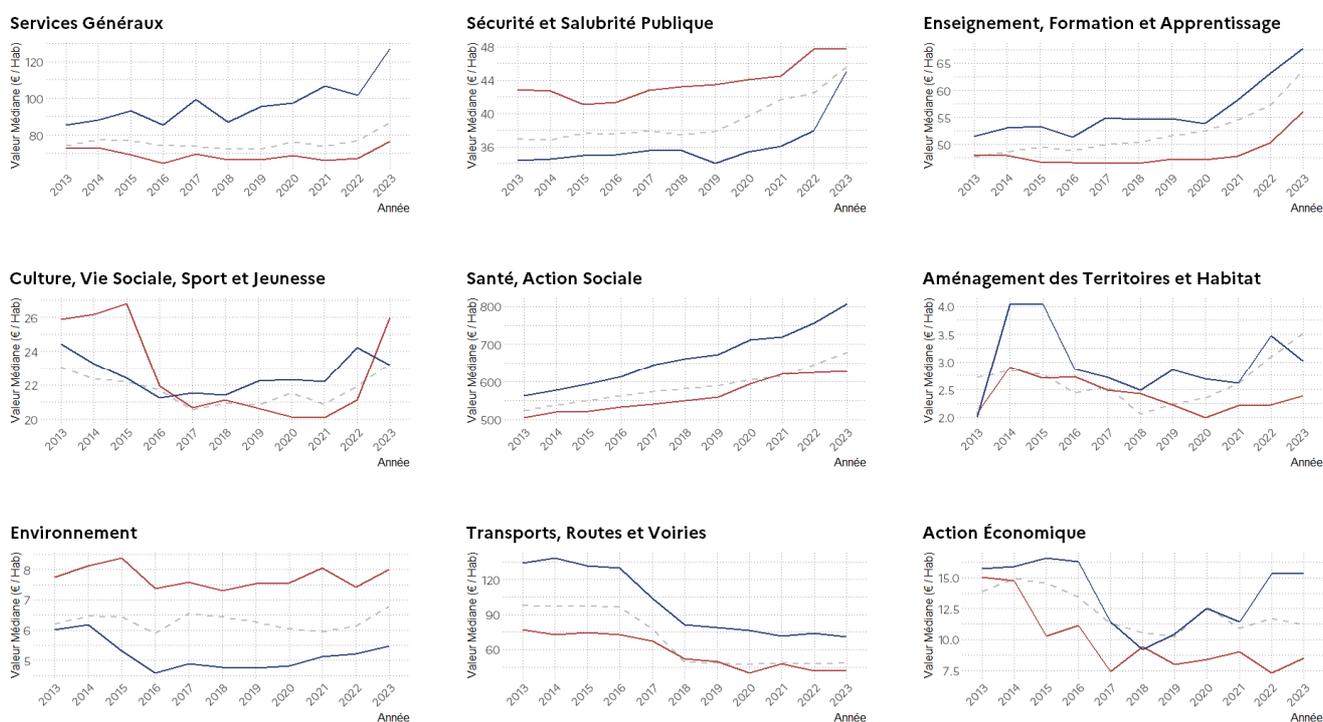
Les deux principales composantes des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et dépenses d'intervention), affichent une forte hausse sur la période 2012-2023, contrairement aux autres composantes moins importantes en termes de montant par habitant. Parmi ces dernières, un rebond général est observé après la crise Covid. En revanche, les **dépenses d'intervention**, après une progression relativement homogène, subissent un décrochage en 2021 pour les départements en croissance, passant de 653 à 587 euros par habitant, avant de rebondir en 2022 et de retrouver leur niveau d'avant 2019. Cette baisse s'explique notamment par la diminution conjointe de deux postes clés : les charges d'intervention pour compte propre – aides à la personne qui reculent de 5,3 à 4,8 milliards d'euros entre 2021 et 2022, et les subventions, qui passent de 5,4 à 5,0 milliards d'euros entre 2022 et 2023.

Graphique 5. Évolution des composants des dépenses d'intervention par catégorie de départements (en millions d'euros)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

Graphique 6a. Les dépenses de fonctionnement par fonction des départements (en euros par habitant)



● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

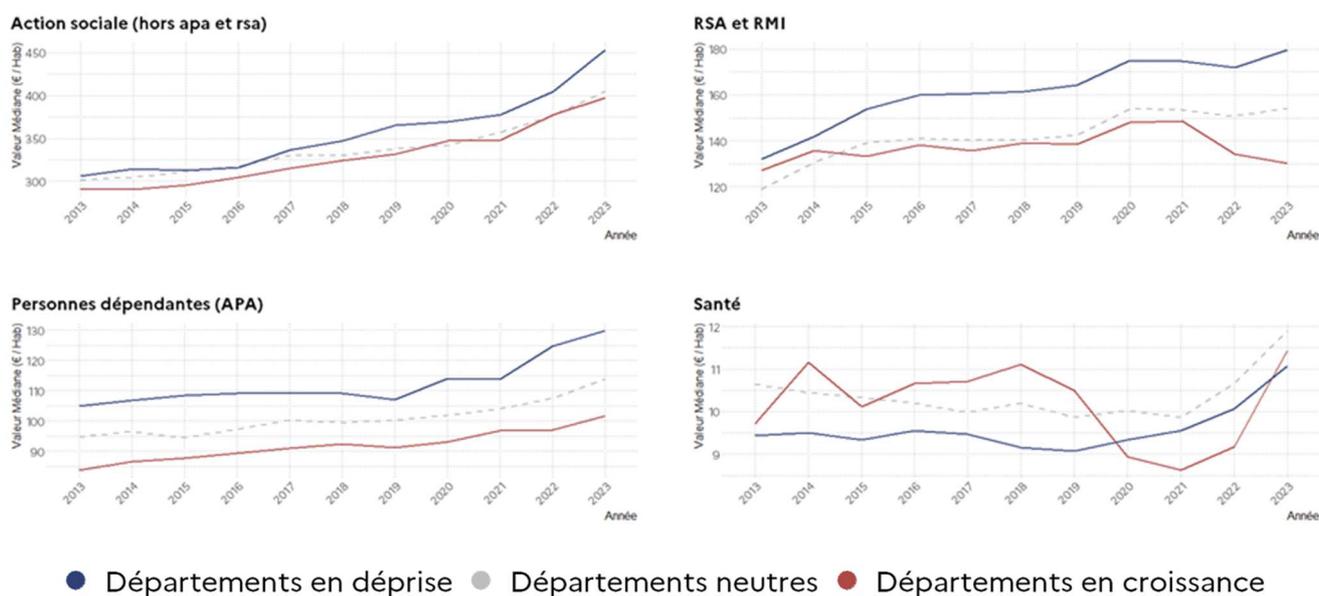
Pour les départements en déprise, plus de dépenses de fonctionnement dans les grands postes (santé, action sociale et enseignement) mais moins de dépenses d'investissement que les départements en croissance.

Les **dépenses de fonctionnement** sont orientées en priorité vers les fonctions de la santé (protection maternelle et infantile, soutien à l'installation de praticiens...) et de l'action sociale, ainsi que vers l'enseignement (gestion des collèges) et les transports ou les services généraux. Quelle que soit leur dynamique démographique, les premiers postes **d'investissement** des départements concernent les transports, routes et voirie (environ 70 €/habitant), l'enseignement (environ 40 €/habitant) et l'aménagement des territoires (environ 20 €/habitant). Les départements en déprise et ceux en croissance présentent des niveaux d'investissements par habitant

équivalents sur leurs fonctions (voir graphique 6c).

La **santé et l'action sociale** représentent de loin le premier poste de dépenses de fonctionnement, avec 700 euros par habitant en moyenne, et une différence marquée entre les départements en déprise et ceux en croissance. Les premiers y consacrent environ 200 euros de plus par habitant. En analysant plus en détail les sous-fonctions de cette catégorie, il apparaît que les dépenses liées aux populations précaires et âgées – comme l'action sociale, le RSA ainsi que l'APA pour les personnes dépendantes – sont nettement plus élevées dans les départements en déprise, où la précarité et le grand âge sont plus présents (cf. graphique 6b). Par contre, les départements en croissance investissent deux fois plus (7,1 € par habitant contre 3,5 €), même si les montants sont bien inférieurs aux dépenses de fonctionnement.

Graphique 6b. Détails de la répartition des dépenses de fonctionnement de la fonction action sociale et santé



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

Il en est de même en matière d'**enseignement** (construction et gestion des collèges). Les départements en déprise consacrent des montants de fonctionnement plus élevés que ceux en croissance (70€/habitant) mais moins d'investissement. Les départements en

croissance démographique ont une population nettement plus jeune, avec une proportion moyenne de 29,3 % de moins de 25 ans, contre 24,8 % dans les départements en déprise. Cette dynamique se reflète dans la population scolaire, où le nombre d'élèves des collèges publics et

privés représente 5 % de la population totale moyenne dans les départements en croissance, contre 4,3 % dans ceux en déprise. L'évolution récente des effectifs scolaires accentue cette divergence : entre 2012 et 2023, le nombre moyen d'élèves a augmenté de + 12,7 % dans les départements en croissance, tandis qu'il a diminué de - 8,5 % dans ceux en déclin démographique. Les dépenses d'investissement prennent en compte ces tendances : les départements en croissance y allouent des montants importants, à un niveau comparable à leurs dépenses de fonctionnement, ce qui témoigne de l'anticipation des besoins éducatifs liés à l'évolution de leur population.

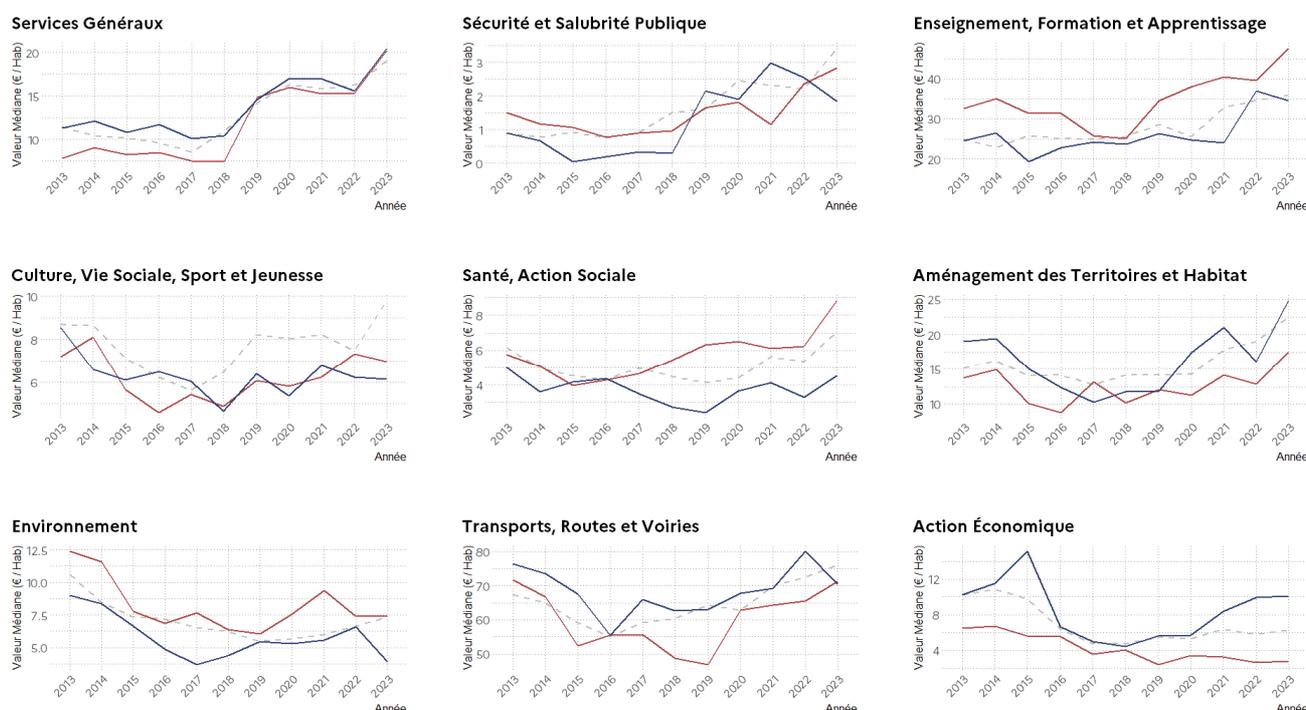
Les dépenses de fonctionnement liées aux **transports, routes et voirie** enregistrent quant à elles une nette diminution dans l'ensemble des départements étudiés, passant d'environ 100 euros par habitant à 60 euros en l'espace de dix ans, soit une baisse significative de - 40%. En 2017-2018, cela correspond au transfert aux régions des compétences du transport inter-urbain et du transport scolaire, départementales jusqu'à la loi

NOTRe. Cette évolution contraste avec les investissements, qui sont restés stables sur la période, autour de 70 euros par habitant. Les départements en croissance, plus urbains, ont des dépenses par habitant plus faibles que les départements en déprise, plus ruraux que ce soit pour le fonctionnement ou pour l'investissement.

De même, mais à un niveau plus faible, les départements en déprise dépensent plus par habitant en fonctionnement et en investissement pour les dépenses d'Aménagement des territoires et Habitat, pour celles liées à l'Action économique, qui regroupent le développement touristique et patrimonial, le soutien à l'immobilier d'entreprises et aux zones d'activité.

Enfin, les dépenses liées aux **services généraux**, qui englobent l'administration générale, les assemblées locales et la coopération décentralisée, restent stables par habitant dans les départements en croissance. En revanche, elles connaissent une nette augmentation dans les départements en déprise, progressant de 88 à 128 € par habitant entre 2013 et 2023.

Graphique 6c. Les investissements par fonction des départements (en euros par habitant)



● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

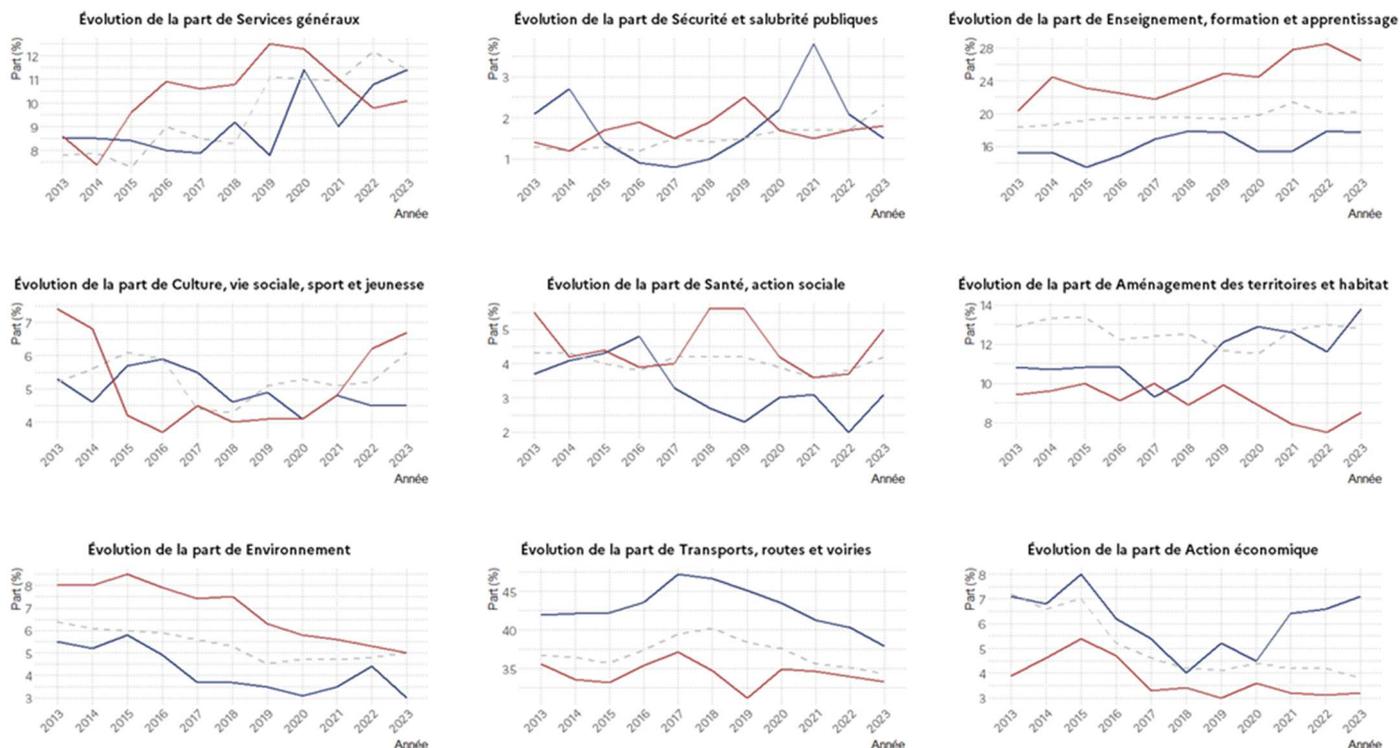
L'enseignement et l'aménagement des territoires sont les domaines où les investissements augmentent le plus

L'analyse des dynamiques de ces investissements fait apparaître, dans les deux catégories de départements, une diminution, depuis 2013, de ceux consacrés aux transports, routes et voirie, en lien avec le transfert de compétences opéré vers les régions en 2017. Ce secteur représente 37 % des dépenses d'investissement des départements. Cependant, cette baisse est plus marquée dans les départements en déprise, où la part des transports est passée de 42 % à 37 %, tandis que les départements en croissance ont maintenu une part relativement stable. En conséquence, les départements en déprise

investissent 5,9 € de moins par habitant en 2023 qu'en 2013.

À l'inverse, les investissements dans l'enseignement sont en hausse et ont enregistré une progression notable ces dernières années. Cependant, une légère diminution des investissements des départements en croissance est observée à partir de 2022, témoignant des impacts négatifs de la pandémie sur les capacités des collectivités. Globalement, ces investissements ont augmenté de 10 € par habitant au cours de la dernière décennie, faisant de l'enseignement la fonction ayant connu la plus forte progression. Enfin, l'environnement enregistre les baisses les plus importantes, avec une diminution de 4,9 € par habitant pour les départements en croissance et de 5,1 € pour ceux en déprise.

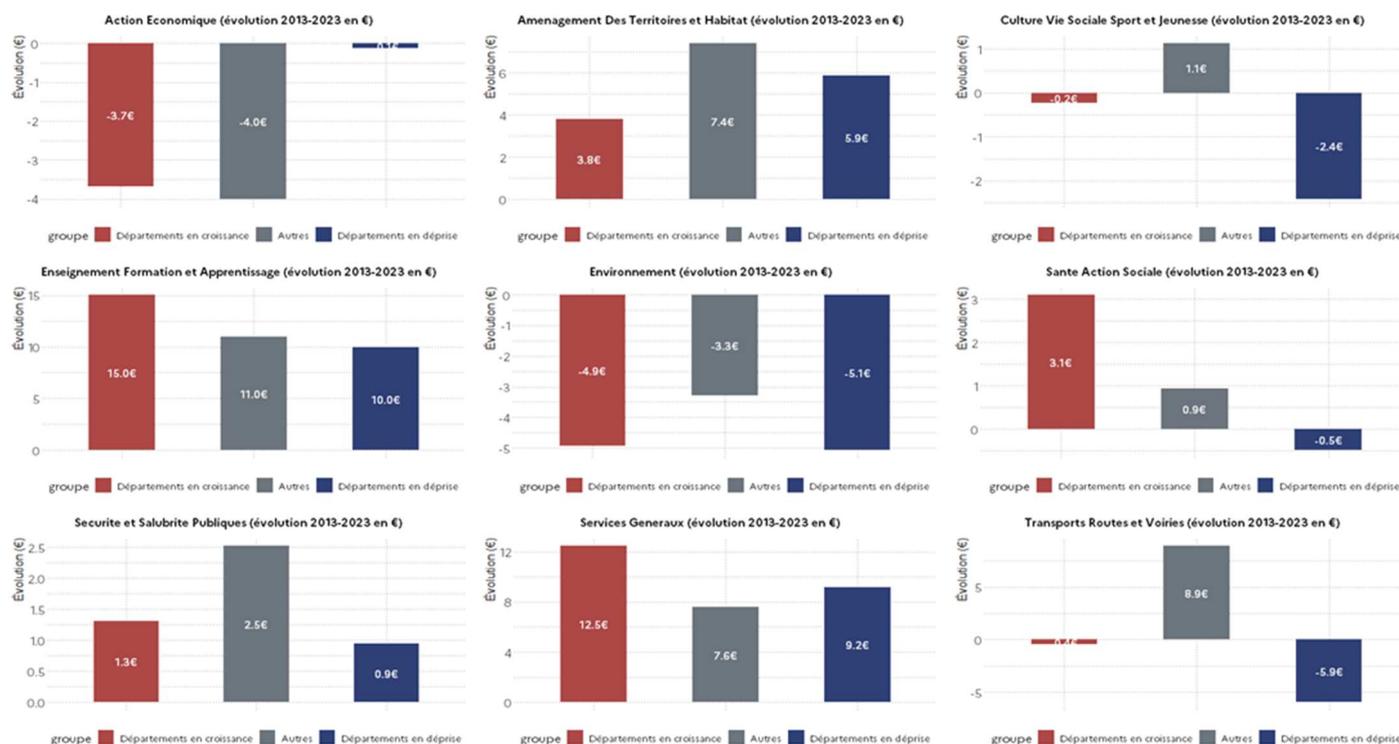
Graphique 7. Evolution des investissements des départements entre 2013 et 2023 (en %)



● Départements en déprise ● Départements neutres ● Départements en croissance

Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

Graphique 8. Evolution des investissements des départements entre 2013 et 2023 (en euros par habitant)



Encadré 1. Méthodologie

L'étude porte sur deux périodes : 2010 à 2023 pour la population et 2012 à 2023 pour les finances. La sélection s'appuie sur 15 départements affichant la plus forte croissance démographique et 15 départements en déprise, à l'exception de Paris, de la Corse et des collectivités hors métropole, aux profils spécifiques. Les données démographiques françaises proviennent de l'INSEE, celles européennes d'Eurostat, et les données financières des départements sont issues de la DGCL et de la DGFIP.

Encadré 2. Démographie française

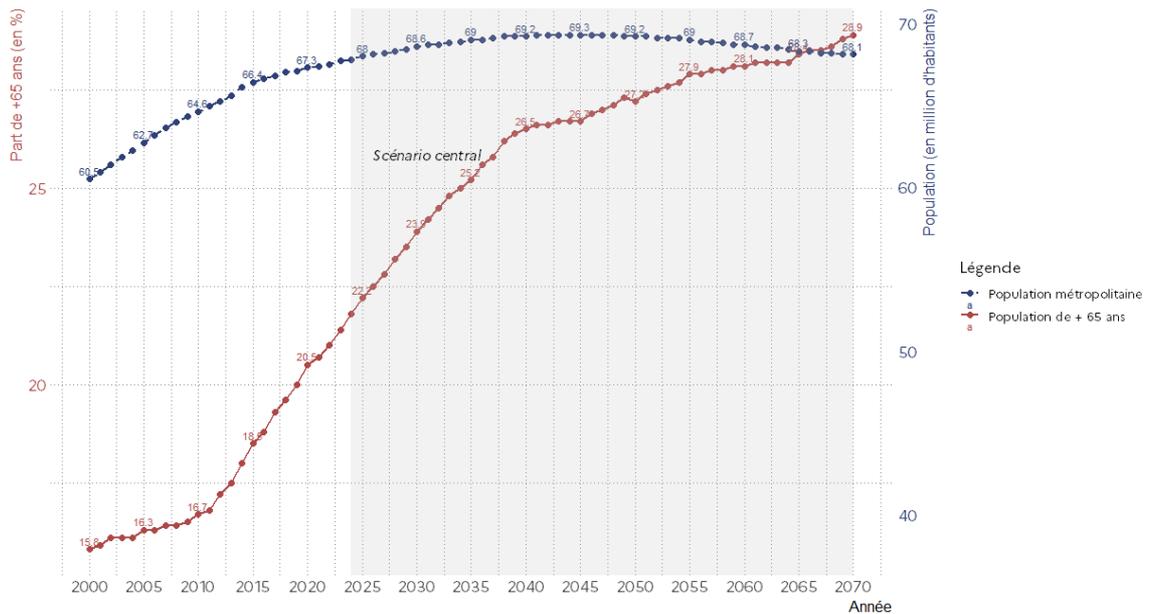
Ralentissement démographique et vieillissement de la population

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants, dont 2,2 millions dans les départements d'Outre-mer. Le bilan démographique de janvier 2025 publié par l'Insee révèle que l'indicateur de fécondité atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale et que le solde naturel est au plus faible depuis la Seconde Guerre mondiale³. L'espérance de vie continue de progresser puisque pour la première fois, celle des hommes dépasse les 80 ans, tandis que, pour les femmes, elle atteint 85,7 ans.

La structure de la population évolue rapidement, avec une convergence entre la part des moins de 20 ans (23,3%) et celle des plus de 65 ans (21,5%). Si cette tendance se poursuit, l'Insee projette qu'avec une population de 68 millions d'habitants d'ici 2070, la proportion des plus de 60 ans pourrait s'élever à 33 %, tandis que la population des plus de 75 ans pourrait doubler pour atteindre 12,1 millions (**graphique 9**).

³ Insee Première – n° 2033 – Janvier 2025

Graphique 9. Évolution et projection de la population et de la part des +65 ans (2000 - 2070)



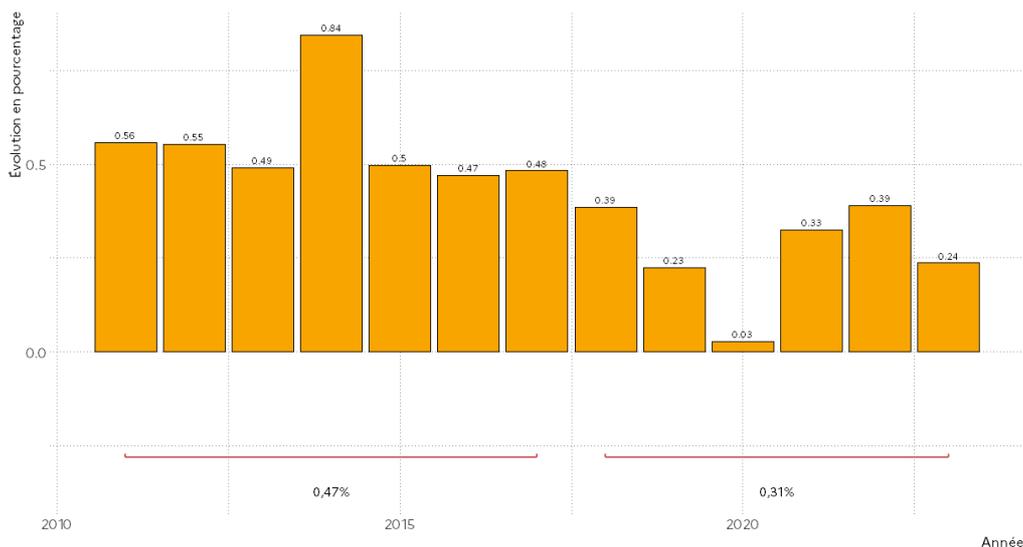
Source: Insee, recensement population, projections de population 2021-2070

Champ: France entière

L'évolution démographique depuis 2010 montre une progression de 0,49 % en moyenne par an de 2010 à 2017, à 0,25 % de 2018 à 2023, illustrant ainsi un ralentissement de la croissance démographique (**graphique 10**).

Ce ralentissement s'inscrit dans un contexte plus large, observé dans la plupart des pays membres de l'Union européenne. A cet égard, la France se situe dans la moyenne européenne en matière de vieillissement de sa population (cf. vieillissement important dans les pays du sud et plus faible au nord du continent).

Graphique 10. Évolution annuelle de la population entre 2010 et 2023 (en %)

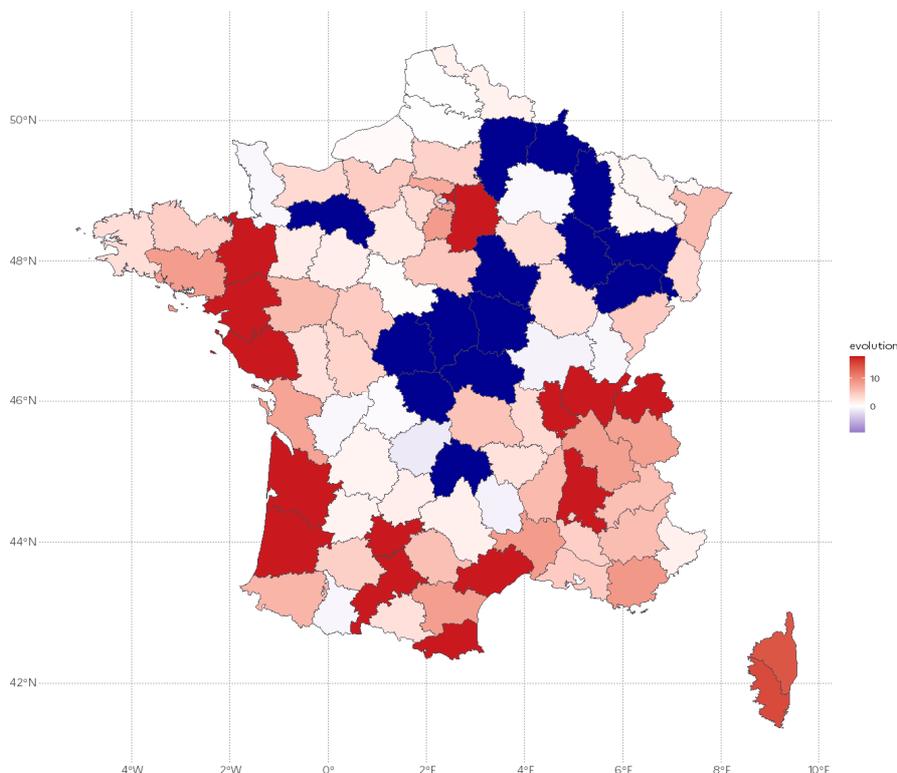


Source: Insee, recensement population, projections de population 2021-2070

Champ: France entière

Ce ralentissement n'est pas uniforme à travers le territoire et révèle des disparités entre les départements : 67 enregistrent une croissance positive tandis que 33 connaissent un déclin démographique. Les zones à forte croissance incluent les grandes agglomérations urbaines, les littoraux ouest et sud, ainsi que la Corse et la Guyane, tandis que des territoires du nord-est et de la "diagonale du vide" affichent un net recul démographique.

Carte 1. Evolution démographique des départements français entre 2010 et 2023 (en %)

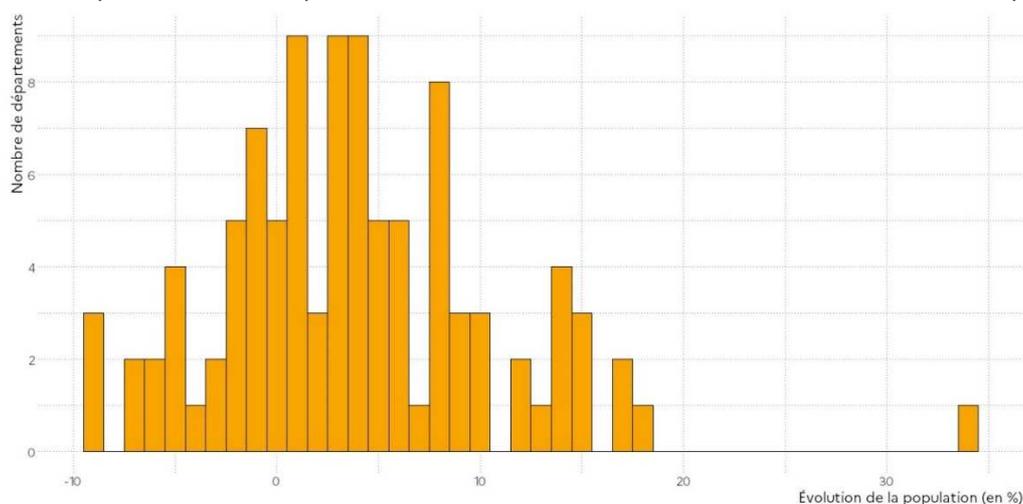


Source: Insee, recensement population *Champ: France métropolitaine*

Lecture: en bleu, les 15 départements avec la plus forte déprise, en rouge avec la plus forte croissance

La Nièvre (- 9,2%), la Haute-Marne (- 9,1%), la Creuse (- 7,3%) et l'Indre (- 6,7%) enregistrent les baisses les plus importantes. À l'opposé, la Haute-Savoie (+ 17,6%), la Haute-Garonne (+ 17,5%), l'Hérault (+ 17,3%) et la Gironde (+ 15,5%) affichent les progressions les plus fortes. La majorité des départements se situent quant à eux entre 0 % et 10 % de croissance.

Graphique 11. Répartition des départements français en fonction de l'évolution de leur population



Source: Insee, recensement population

Champ: France entière (hors Mayotte)

Deux départements d'Outre-mer occupent les positions des départements avec la croissance la plus élevée et la plus faible (- 9,4% pour la Martinique & + 33,6% pour la Guyane). En représentant les valeurs extrêmes de l'étude, ces départements ne reflètent que partiellement la situation du reste du territoire métropolitain. Leur situation financière est d'autant plus spécifique qu'elle est influencée par des dynamiques sociodémographiques particulièrement marquées (cf. chômage deux fois plus important à Mayotte, croissance démographique très prononcée en Guyane). Pour ces raisons, le choix est ici fait de ne pas les inclure.

Tableau 1. Evolution démographiques des départements les plus marquées entre 2010 et 2023 (France métropolitaine, hors Paris)

Départements en croissance démographique	Départements en déprise démographique
Haute-Savoie (+ 17,6%)	Nièvre (- 9,2%)
Haute-Garonne (+ 17,5%)	Haute-Marne (- 9,1%)
Hérault (+ 17,3%)	Creuse (- 7,3%)
Gironde (+ 15,5%)	Indre (- 6,7%)
Loire-Atlantique (+ 15,1%)	Meuse (- 6,0%)
Ain (+ 14,0%)	Ardennes (- 6,0%)
Ille-et-Vilaine (+ 13,6%)	Orne (- 5,4%)
Vendée (+ 13,6%)	Vosges (- 5,3%)
Landes (+ 13,1%)	Cher (- 4,8%)
Tarn-et-Garonne (+ 12,5%)	Cantal (- 3,8%)
Rhône (+ 11,9%)	Yonne (- 2,9%)
Seine-et-Marne (+ 10,2%)	Allier (- 2,7%)
Pyrénées-Orientales (+ 10,0%)	Aisne (- 2,1%)
Seine-Saint-Denis (+ 9,8%)	Territoire de Belfort (- 1,9%)
Drôme (+ 8,8%)	Haute-Saône (- 1,6%)

Tableau 2. Evolution des principaux postes de dépenses et de recettes entre 2010 et 2023 (France métropolitaine, hors Paris)

	Département en déprise Evolution de la population - 4,5 %			Département en croissance Evolution de la population +11,3 %		
	Niveau en 2023	Evolution		Niveau en 2023	Evolution	
		Niveau par hab	Niveau		Niveau par hab	Niveau
	€ / hab	%	%	€ / hab	%	%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 126,9	26,3	20,7	934,2	3,4	15,0
Achats et charges externes	79,4	-27,0	-30,2	62,7	-22,1	-13,3
Frais de personnel	271,2	34,6	28,6	199,6	11,3	23,8
Charges financières	14,6	-16,0	-19,8	9,6	-31,9	-24,2
Dépenses d'intervention	744,8	36,7	30,6	620,8	5,1	17,0
Autres dépenses de fonctionnement	11,3	0,9	-3,6	12,0	41,6	57,6
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 245,8	23,9	18,4	1 030,6	0,3	11,6
Impôts et taxes	843,0	40,6	34,3	806,5	9,6	21,9
Concours de l'État	243,4	-17,4	-21,1	109,7	-50,3	-44,7
Subventions reçues et participations	115,5	88,9	80,5	94,7	77,9	98,0
Ventes de biens et services	10,4	69,2	61,7	6,3	3,0	14,6
Autres recettes de fonctionnement	35,9	-16,8	-20,6	36,5	1,3	12,7
Épargne brute (3) = (2)-(1)	164,9	7,3	2,5	117,7	-21,6	-12,8
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements	195,4	6,9	2,1	204,8	3,9	15,6
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts	59,6	23,1	17,7	47,2	7,4	22,3
Dettes au 31 décembre (12)	634,9	2,3	-2,2	392,1	-15,5	-6,0
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	11%			10%		
Taux d'endettement = (12) / (2)	52%			41%		
Capacité de désendettement = (12) / (3)	4,4 ans			3,0 ans		

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion 2012-2023 — budgets principaux

Pour en savoir plus :

- Collectivités locales en chiffres – Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2024, chapitre 4.
- BIS 192 – Les dépenses de voirie 2013-2023, Julien DESCLODURE – février 2025

Ministère chargé des collectivités territoriales
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies — 75800 PARIS Cedex 08 — Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29
Directrice de la publication : Cécile RAQUIN